Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 28 mai 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale (à compter du point n°4), VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, PONSOT Claire, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, GAUDICHEAU Benoît, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

COHEN Kévin, qui a donné pouvoir à BRUNEL Pascale,

VETTER Jean, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Marie-Laure LE DIOT.

2026-06-03 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Morbihan relatif au bonus territoire CTG pour le LAEP – renouvellement 2026-2030

Rapporteur : Marine LE DUC

La Commune de Séné a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan (CAF) une Convention Territoriale Globale (CTG) afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante et de développer de nouvelles actions.

La CAF accorde une subvention dite « prestation de service » au LAEP (lieu d'accueil enfants parents).

Le lieu d'accueil enfants - parents a pour mission de conforter la relation entre les enfants et les parents. Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, sinagots ou extérieurs.

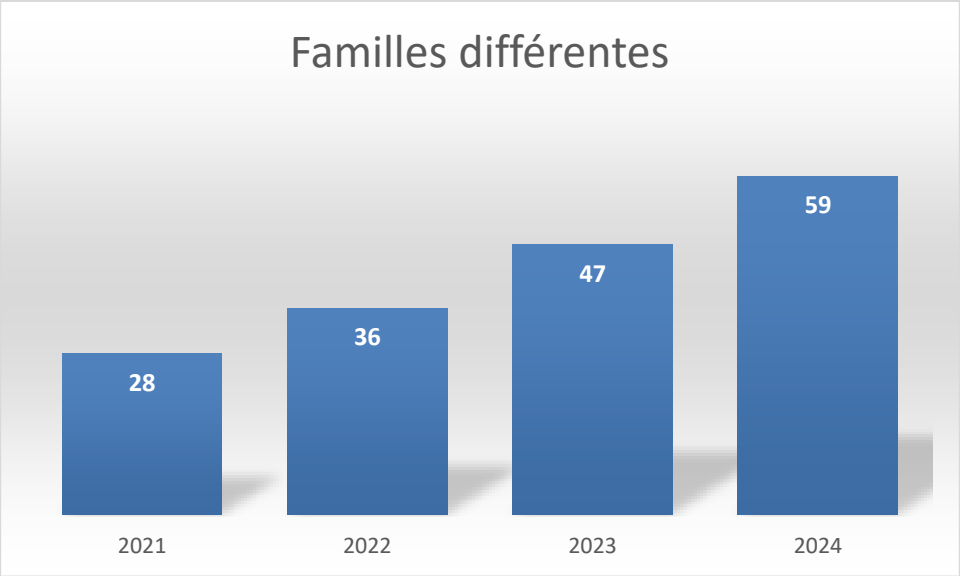
Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants formés à la posture professionnelle et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le LAEP de Séné est en fonctionnement depuis 2013. Il fonctionne 3 vendredis par mois, un samedi par mois et 2 vendredis pendant les vacances scolaires.

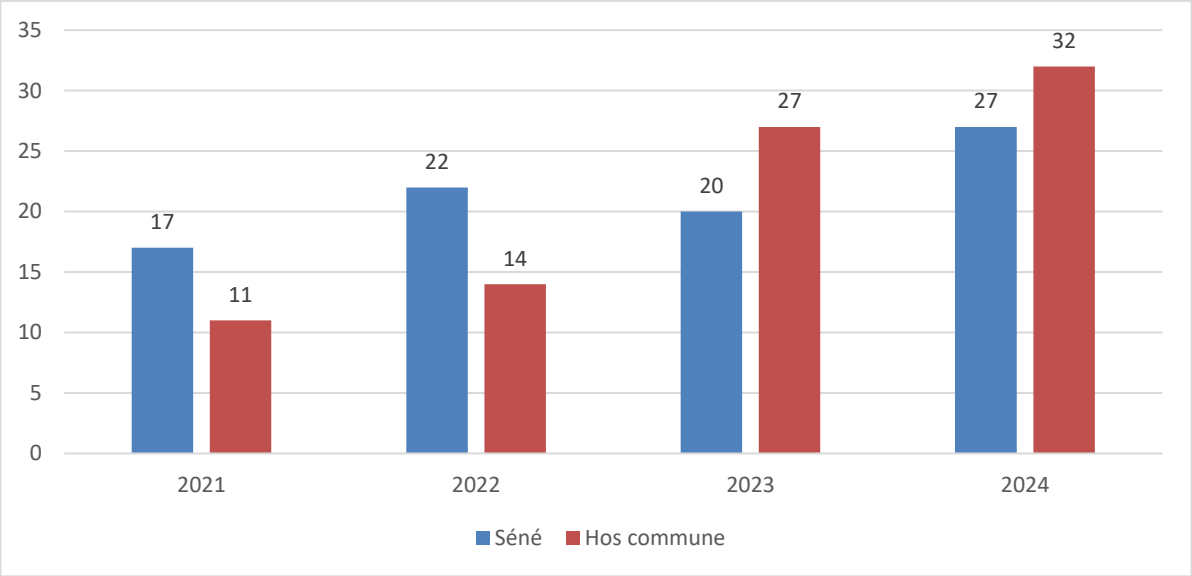
Le LAEP de la maison de l'enfance de Séné est un espace confidentiel et gratuit et il est animé par une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_03-DE

Depuis son ouverture, les familles sont de plus en plus nombreuses :



On constate également que les familles sinagotes sont en augmentation comme les extérieures.



Cette subvention de la CAF vise à :

- Favoriser le développement des structures et garantir un rééquilibrage territorial de l'offre de service à destination des territoires non couverts ;
- Favoriser l'extension des amplitudes d'ouverture au public pour les Laep existants pour mieux répondre aux besoins des familles ;
- Conforter la solvabilisation de l'existant : stabiliser l'offre existante sur les territoires en consolidant le modèle économique des Laep.

En 2025, les subventions de la CAF (PSU+ Bonus CTG) ont représenté 7 313,21 € soit 47 % du budget de fonctionnement (15 582,17 €)

La convention actuelle est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_03-DE

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectif et de financement du LAEP avec le bonus « territoire CTG » pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L216-2-1 et L 226-2-2,

Vu la lettre circulaire de la CNAF du 13 mai 2015 relatif au financement des LAEP,

Vu la délibération du 27 juin 2023 relative à la convention d'objectifs et du financement du LAEP pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024,

Vu la délibération du 6 mars 2025 relative au renouvellement de la convention pour l'année 2025,

Vu la convention d'objectifs et de financement annexée,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 19 mai 2026,

Considérant la volonté de la commune de Séné de favoriser le maintien de l'offre aux familles et de poursuivre son développement,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents entre la Commune de Séné et la CAF du Morbihan pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 inclus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF du Morbihan ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

DIT que les recettes seront inscrites au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 9 juin 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 09/06/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 juin 2026
et publication le 9 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.